

COMPTE-RENDU
de la réunion du
Conseil Municipal

du 05 septembre 2011

L'an deux mille onze, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle, GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs BUGEL Gervais, LOYER Pascal, ORAIN Ludovic, ORAIN Yves, SYLVESTRE Jean-Michel, PLISSONNEAU Jean-Marc.

Etaient absents et excusés :

Messieurs ORAIN Ludovic et PLAISANCE Yann.

A 20H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour. Seront rajoutés les points suivants- Travaux supplémentaires de peinture pour l'accueil périscolaire, Achat de mobilier de bureau mairie, contentieux PLU.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Mme Gabrielle RECOULES en qualité de secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte-rendu du 27.06.2011

Aucune remarque sur le compte-rendu présenté

3 -Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'eau potable -2010-

Monsieur le maire présente à son assemblée le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable réalisé pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de Campbon et pour le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire Atlantique.

Les indicateurs techniques et financiers du rapport donnent des informations sur les volumes d'eau distribués, le nombre d'abonné, la consommation moyenne, le rendement du réseau et d'autres éléments sur la gestion du service. Le document est disponible en consultation à l'accueil de la mairie.

⇒ Le conseil municipal donne un avis favorable sur le rapport.

4 - Contrat d'équipement informatique de la mairie

Le contrat de prestation informatique de la mairie est arrivé à échéance, Afin de garantir la sécurité des données informatiques et le suivi des applications, le Maire propose de poursuivre l'acquisition des logiciels auprès de la société SEGILOG .

La société SEGILOG dispose d'un ensemble d'applications que la mairie pourra compléter au fur et à mesure de son évolution. Cette acquisition et droit d'utilisation s'élève à 2 700 € HT un forfait annuel d'évolution des bases de logiciels auquel s'ajoute une maintenance et formation pour un forfait annuel de 300€ HT. Le Maire est autorisé à signer le contrat pour une durée de trois ans.

5 - Décision modificative n°2 budget principal.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'une décision modificative n°2 doit être réalisée aux points suivants :

Section d'investissement :

Article 205-30 - dépenses Droits licences	+ 1 075€
Article 1328-18- recettes Subvention d'investissement	+3 000€
Article 2313-39 dépenses immobilisation en cours de construction.....	- 2091€
Article 2184-36 dépenses mobilier	+ 4 016€

Cette décision modificative n°2 permettra de reprendre le contrat informatique suite à l'échéance du 31 août et d'acheter du mobilier pour l'aménagement de l'accueil périscolaire et du restaurant.

6 - Modification des statuts du SYDELA

Les statuts qui régissent actuellement l'organisation et le fonctionnement du SYDELA II sont entrés en vigueur le 1er juin 2008. Il apparaît aujourd'hui souhaitable de les faire évoluer sur les points suivants :

1e SYDELA propose d'élargir ses compétences en permettant aux collectivités qui le souhaitent la maintenance en éclairage public.

Le SYDELA propose d'inscrire dans ses statuts la possibilité d'intervenir en matière d'installation de communication électronique.

Le SYDELA propose de modifier le schéma actuel afin de clarifier le rôle respectif des communes et des communautés de communes, selon le dispositif suivant :

- Adhésion de l'ensemble des communes pour l'électricité (compétence obligatoire)
- Adhésion des communes qui le souhaitent pour le gaz (compétence optionnelle)
- Adhésion des collectivités qui le souhaitent pour l'éclairage public (compétence optionnelle) :

Le SYDELA informe sur les règles de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical.

le conseil municipal décide

- D'approuver le projet de nouveaux statuts du SYDELA joint en annexe et dont la date d'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2012.

7- Travaux supplémentaires de peinture pour la construction de l'accueil périscolaire

Dans la construction de l'accueil périscolaire, l'application de trois couches de peinture magnétique pour affichage n'avait pas été prévu. Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 248€HT.

Le conseil municipal donne son accord.

8- Achat de mobilier de bureau pour la mairie

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition :

- d'un destructeur de papier pour 715 € HT
- d'un appareil photo numérique pour 210 € HT

9 - Contentieux PLU

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier adressé en mairie par la cour administrative d'appel de Nantes informant des requêtes déposées par Mmes TREGRET Marthe et

LEGRAND Berthe concernant la délibération de la collectivité du 25 juin 2008 sur la création du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,;

-autorise Mr le Maire à ester en justice pour les deux requêtes,
-désigne le cabinet CARADEUX Consultants, avocats associés, 19 bis rue de la Noué Bras de fer -44 200 Nantes, pour défendre les intérêts de la commune dans les instances.

10 - Questions diverses

* Dans le cadre du schéma de coopération intercommunale, Monsieur le Maire consulte l'assemblée pour connaître leur avis concernant l'adhésion de Quilly au Syndicat de gendarmerie de Pontchâteau. Les élus souhaitent maintenir cette adhésion à la gendarmerie de Pontchâteau plutôt que celle de Savenay, mais les communautés de communes concernées et surtout le préfet statuera en dernier lieu sur le sujet.
Cet avis relatif à l'avenir des Syndicats, est posé également pour le CAT de Pontchâteau. Les élus sont favorables à la modification du SIVU.

* La rentrée scolaire ce 05 septembre s'est bien déroulée avec l'ouverture de la 7^{ème} classe et 169 élèves présents et deux nouveaux instituteurs.
Bonne mise en place des horaires décalés au restaurant scolaire.
Une information sur le départ de Mme Valérie LETRANGE, ATSEM depuis 2004.

* A partir de cette année scolaire, l'activité piscine ne pourra pas être réalisée sur Pontchâteau. La commune est dans l'attente de connaître de la CCLS les créneaux de la piscine de Savenay.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 17 octobre 2011, à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.